

Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes – Hommes

Indicateurs RH 2014 Grand Lyon



Direction des Ressources Humaines
Direction adjointe Pilotage & Partenariat RH
Accompagnement & coordination - RH

Tableau 1 : Conditions générales d'emploi

Catégorie	Sexe	Effectif total au 31/12/14	Statut			Filière			Âge moyen	Ancienneté moyenne	RQTH ²	Fonctions d'encadrement	Effectif en ETP au 31/12/14
			Stagiaires	Titulaires	Non titulaires	Technique	Administrative	Autre ¹					
A	H	327	23	237	67	232	89	2	47 ans	14 a 1 m	2	246	324
	F	406	24	309	73	177	222	5	43 a 4 m	11 a 6 m	5	238	384
B	H	336	26	293	17	299	36	1	47 ans	17 a 1 m	5	186	335
	F	301	20	265	16	110	180	11	44 a 6 m	14 a 6 m	7	59	288
C	H	2 866	102	2 717	47	2 836	30	0	44 a 5 m	18 a 6 m	181	447	2 864
	F	582	26	537	19	116	466	0	45 a 4 m	15 a 6 m	16	13	557
Total	H	3 529	151	3 247	131	3 367	155	3	44 a 10 m	18 ans	188	879	3 524
	F	1 289	70	1 111	108	403	868	16	44 a 6 m	15 ans	28	310	1 228

¹ animation, culturelle, médico-sociale

² reconnaissance en qualité de travailleur handicapé

Le taux de féminisation Grand Lyon atteint 26,75% au 31/12/2014, soit une augmentation de 1,87 point en 5 ans.

La structure par filière, inhérente aux compétences et métiers de la collectivité, est d'autant plus déterminante qu'elle concentre 78% de l'effectif en filière technique, dont 10,69% de femmes. Les femmes représentant 84,85% de la filière administrative et 84,21% des autres filières (médico-sociale, animation, culturelle).

Si 8% des femmes occupent un emploi précaire, cette précarité ne concerne que 4% des hommes.

Le critère de l'ancienneté au sein de la collectivité est également révélateur d'un turnover plus important chez les femmes que chez les hommes.

Toutes catégories confondues, 74% des postes d'encadrement sont occupés par des hommes, avec néanmoins un équilibre atteint en catégorie A. La faiblesse du taux de féminisation en catégorie B repose sur la prédominance des métiers issus de la filière technique.

Tableau 2 : **Non titulaires**

Catégorie	Sexe	Non titulaires au 31/12/14	Filière technique	Filière adm.	Autres filières	CDD	CDI	Nature de contrat				
								Art. 3.1 Remplacements	Art. 3.2 Vacances temporaires	Art. 3.3 Contractuels A	Art.38 RQTH ¹	Art.136 Auxiliaires ²
A	H	67	36	30	-	37	30	1	-	65	-	-
	F	73	14	59	-	59	14	6	3	64	-	-
B	H	17	14	3	-	17	-	2	14	-	1	-
	F	16	9	7	-	16	-	2	13	-	1	-
C	H	47	47	0	-	47	-	38	6	-	2	1
	F	19	6	13	-	19	-	14	3	-	2	-
Total	H	131	97	33	-	101	30	41	20	65	3	1
	F	108	29	79	-	94	14	22	19	64	3	-

¹ reconnaissance en qualité de travailleur handicapé

² agents de nationalité étrangère

Les non titulaires représentent 5% des effectifs globaux : 3,7% de l'effectif masculin et 8,3% de l'effectif féminin.
 Les catégories A sont surreprésentées, quelque soit le genre de l'agent : 20,5% des hommes et 18% des femmes.
 Les catégories A sont principalement recrutées sur des contrats Art 3.3, les catégories B sur des vacances temporaires et les catégories C sur des contrats de remplacement.
 Les CDI représentent près de 23% des effectifs masculins contre 13% des effectifs féminins.

Tableau 3 : Emplois supérieurs et dirigeants

Emplois supérieurs et dirigeants au 31/12/2014

Sexe	Directeur général des services ou directeur	Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	Directeur général des services techniques	Directeur des services techniques
H	1	3	-	-
F	-	3	-	-
Total	1	6	-	-

Arrivée d'agents sur emplois supérieurs et dirigeants au cours de l'année 2014

Sexe	Directeur général des services ou directeur	Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	Directeur général des services techniques	Directeur des services techniques
H	-	1	-	-
F	-	1	-	-
Total	-	2	-	-

Sur les emplois supérieurs au 31/12/2014, la parité est respectée avec 50% d'hommes, 50% de femmes.

Tableau 4 : Conditions de travail

Catégorie	Sexe	Effectif total au 31/12/14	Temps non complet	Temps complet	Temps partiel	Type de temps partiel		CET			Nombre d'accidents du travail sur l'année	Nombre de maladies professionnelles sur l'année
						de droit	sur autorisation	Nombre de comptes ¹	Nombre de jours épargnés ²	Nombre de jours pris ³		
A	H	327	-	327	11	1	10	216	6446	454	2	-
	F	406	-	406	129	31	98	298	7489	477	1	-
B	H	336	-	336	6	2	4	181	5116	428	4	-
	F	301	-	301	74	13	61	187	4550	358	3	-
C	H	2 866	-	2 866	9	2	7	1299	31320	1427	225	20
	F	582	-	582	129	34	95	306	7101	559	17	3
Total	H	3 529	-	3 529	26	5	21	1696	42884	2309	231	20
	F	1 289	-	1 289	332	78	254	791	19140	1394	21	3

¹ comptes ouverts depuis 2004

² nombre de jours épargnés depuis 2004

³ nombre de jours consommés en 2014

La part d'agents à temps partiel est de 7,4% (0,7% des hommes et 25% des femmes).

La part de temps partiels de droit représente près du quart des temps partiels du personnel de sexe féminin.

Les agents exposés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles sont essentiellement les hommes de catégorie C. Cela peut s'expliquer par la typologie des métiers exercés par ce public.

Tableau 5 : Carrière, développement des compétences et rémunérations

Catégorie	Sexe	Effectif total au 31/12/14	Âge moyen	Ancienneté moyenne	Carrière			Formation					Rémunérations nettes moyennes mensuelles ⁴	
					Non titulaires nommés stagiaires	Promotions internes	Avancements de grade	Nbre d'agents formés	Nbre de jours	Formations d'intégration ¹	Formations perfectionnement et prof. ²	Préparation concours et examens ³	Montant	Nbre d'agents concernés
A	H	327	47 ans	14 a 1 m	21	-	16	218	870	65	758	47	4 006 €	279
	F	406	43 a 4 m	11 a 6 m	15	3	14	317	1365	65	1229	71	3 545 €	226
B	H	336	47 ans	17 a 1 m	5	11	5	273	1114	25	894	195	2 706 €	303
	F	301	44 a 6 m	14 a 6 m	5	3	24	249	1220	30	879	311	2 462 €	199
C	H	2 866	44 a 5 m	18 a 6 m	20	13	402	1588	6557	313	5368	876	2 199 €	2421
	F	582	45 a 4 m	15 a 6 m	23	-	48	441	1604	85	1302	217	1 964 €	362
Total	H	3 529	44 a 10 m	18 ans	46	24	423	2043	8541	403	7020	1118	-	3003
	F	1 289	44 a 6 m	15 ans	43	6	86	1004	4189	180	3410	599	-	787

¹ nombre de jours de formation d'intégration

² nombre de jours de formation de perfectionnement et professionnalisation

³ nombre de jours de formation de perfectionnement, de préparation aux concours et examens professionnels, formations personnelles

⁴ net fiscal

7% des femmes ont pu voir leur carrière évoluer par le biais d'un avancement de grade ou d'une promotion interne contre 13% des hommes, situation liée à la surreprésentation masculine en catégorie C.

63% des agents ont bénéficié d'au moins une journée de formation en 2014 : 78% des femmes ont été formées contre 58% des hommes.

Le nombre de jours de formation par stagiaire est identique, quelque soit le genre (4,2 jours en moyenne par agent formé).

Aux critères conditionnant les niveaux de rémunérations et par conséquent les écarts entre les hommes et les femmes (statut, filière, catégorie, fonctions etc...) viennent s'ajouter ceux de l'ancienneté et de l'âge.

Tableau 6 : Motifs d'arrivée et de départ

Catégorie	Sexe	Arrivées 2014	Non titulaires					Titulaires				
			Attente statutaire	Remplacements	Besoins spécifiques	article 38	Réintégrations	Mutation	Recrutements directs	Concours	Détachement	Réintégrations
A	H	33	-	2	6	-	4	12	-	2	2	5
	F	42	-	11	11	-	1	12	-	1	-	6
B	H	23	9	-	-	-	-	8	-	4	2	-
	F	30	12	3	-	1	-	7	-	5	-	2
C	H	144	2	25	-	-	-	18	67	11	4	17
	F	70	3	25	-	1	-	22	10	1	1	7
Total	H	200	11	27	6	-	4	38	67	17	8	22
	F	142	15	39	11	2	1	41	10	7	1	15

Catégorie	Sexe	Départs 2014	Non titulaires					Titulaires				
			Fin de contrat	Démission	Disponibilité	Autre motif ¹	Mutation	Retraite	Décès	Congé parental	Disponibilité	Autre motif ²
A	H	41	6	1	5	3	6	10	5	-	5	-
	F	35	11	3	1	1	4	6	1	4	1	3
B	H	23	3	1	-	-	6	12	-	-	1	-
	F	27	5	-	-	1	6	9	-	2	2	2
C	H	141	9	1	-	1	4	64	-	2	44	16
	F	43	7	-	-	-	3	19	-	3	8	3
Total	H	205	18	3	5	4	16	86	5	2	50	16
	F	105	23	3	1	2	13	34	1	9	11	8

¹ retraite, licenciement, rupture d'un commun accord

² détachement, démission, radiation, licenciement

Tableau 7 : **Articulation des temps de vie**

Catégorie	Sexe	Effectif total au 31/12/14	Temps partiel		Congés hors santé > 6 mois			Agents de +61ans en activité au 31/12/14	Départs en retraite catégorie sédentaire		Congé de paternité et d'accueil de l'enfant		
			de droit	sur autorisation	Congé parental	Disponibilités ¹	Autres congés familiaux ²		Nombre	Âge moyen de départ en retraite	Nombre d'agents	Nombre de jours pris	Nombre de jours théoriques
A	H	327	1	10	-	8	-	25	8	62,47	16	175	175
	F	406	31	98	4	13	-	10	1	61,91	2	14	14
B	H	336	2	4	-	-	-	15	7	62,15	9	106	106
	F	301	13	61	1	7	-	12	5	62,18	-	-	-
C	H	2 866	2	7	1	42	-	56	8	61,74	123	1338	1339
	F	582	34	95	4	12	-	28	11	62,76	-	-	-
Total	H	3 529	5	21	1	50	-	96	23	62,11	148	1619	1620
	F	1 289	78	254	9	32	-	50	17	62,54	2	14	14

¹ pour convenances personnelles, pour élever un enfant de moins de 8 ans, pour suivre son conjoint, pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant suite à un accident ou maladie grave ou atteint d'un handicap
² congé d'adoption, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale

Moins d'un 1% des hommes exercent leurs activités à temps partiel contre 26% des femmes. Les congés hors santé d'une durée de plus de 6 mois sont proportionnellement plus nombreux chez les femmes que chez les hommes, l'âge de départ à la retraite étant également plus avancé chez ces dernières. En ce qui concerne les congés paternité et accueil d'enfants, les agents ont pris l'ensemble des congés auxquels ils avaient théoriquement droit.